

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 9  
Date de convocation : 9 mai 2025

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance du 14 mai 2025  
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

**Assistaient à la séance :**

Mme Nadège WOLF adjointe, Mmes Elodie BERNARD, Christine CHRISTMANN, Karine PELIXO, MM. Maurice CHARTON, Gilles DOUVIER, Marcel DOUVIER, Guy HEID.

**Absents excusés :** MM Bernard PALLOIS ; Jean-Paul ZANETTI ; François VIDRIN, proc. Charton ; Mmes Corinne SIEGWALT proc. G. Douvier ; Sylviane PIQUEREZ proc. Girold.; Françoise THOMAS proc. Wolf.

**Secrétaire de séance :** Mme Nadège WOLF

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 31 mars 2025
2. Décisions Modificatives
3. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération
4. Convention de mise à disposition de personnel avec le SDEA
5. Modalités de mise à disposition du personnel technique pour les associations
6. Projet café associatif
7. Demandes de subvention
8. Divers et informations de dernière minute

**N°28/2025 :**

**Approbation du PV de la séance du 31 mars 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le PV de la séance du 31 mars 2025.

**N°29/2025 :**

**Décision Modificative n°1 – Budget Forêt**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Forêt, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	13 261,44 €	0,00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 261,44 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	13 261,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section</b>	<b>13 261,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 261,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 261,44 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	13 261,44 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 261,44 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 261,44 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 261,44 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 261,44 €</b>	<b>13 261,44 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>-13 261,44 €</b>		<b>-13 261,44 €</b>	

**N°30/2025 :**  
**Décision Modificative n°1 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Communal, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6232 : Fêtes et cérémonies	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D67 : Charges spécifiques</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	14 916,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 916,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 916,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 916,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 916,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 916,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>14 916,00 €</b>		<b>14 916,00 €</b>	

**N°31/2025 :**  
**Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération**

Pour rappel, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a à sa charge l'aménagement et la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au Département est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le Maire au titre de ses pouvoirs de police.

Ainsi, si certains aménagements sur les RD en agglomération relèvent des obligations de la CEA, d'autres peuvent relever à la fois des obligations du Département, propriétaire des voies, mais également de celles de la Commune en raison des pouvoirs de police que détient le Maire.

A ce sujet, comme le préconisent fortement les autorités de l'Etat, la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Pour cette raison, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée départementale a approuvé par délibération du 21 février 2022 les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre la CEA et les communes alsaciennes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Décide d'approuver la convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération et autorise le Maire à signer ladite convention.

**N°32/2025 :**  
**Convention de mise à disposition de personnel communal - Communes de la CL Bruche-Hasel**

M. le Maire fait part aux conseillers d'un projet de convention de mise à disposition de personnel émanant du SDEA Alsace-Moselle pour le compte de la Commission Locale Bruche-Hasel.

Cette convention propose un cadre pour les missions confiées aux agents communaux, le nombre total maximum d'heures par an, les contributions basées sur la rémunération effective des agents (charges comprises) au prorata temporis et sa durée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Décide d'approuver la convention de mise à disposition de personnel et autorise le Maire à signer ladite convention.

**N°33/2025 :**

**Modalités de mise à disposition du personnel technique pour les associations**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il serait opportun de fixer un cadre lors des mises à disposition aux associations de divers matériel communal ou personnel communal.

A cet effet, il y a lieu de désigner un élu qui sera référent communal lors des différentes mises à disposition et qui veillera au bon respect du protocole de location et autre surveillance du prêt du matériel, à savoir, le comptage du matériel, l'inventaire, la sécurité sur site des bénévoles, le protocole de montage et de démontage, etc...

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Désigne M. Guy HEID, référent communal, qui aura la mission précitée.

**N°34/2025 :**

**Projet Café Associatif**

Lors de la séance précédente, Mme Lauvergne avait présenté à l'ensemble du Conseil Municipal son projet de Café Associatif au premier étage du bâtiment de l'ancienne mairie

Après analyse des avantages et des inconvénients de ce projet, le conseil municipal est en mesure de se prononcer

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande, étant donné que la cohabitation entre ce café associatif et l'accueil du périscolaire ne serait pas évidente. D'autre part, le stationnement des véhicules risqueraient de perturber le fonctionnement du périscolaire.

**N°35/2025 :**

**Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

↳ Décide, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2025, à:

Association Point d'Appui : 500,-€ - Unanimité

Syndicat des Récoltants Familiaux de Fruits de la Vallée de Bruche : 100,-€ - Unanimité

Tennis-Club de la Vallée de la Bruche : 100,-€ - Unanimité. Mme Elodie Bernard étant sortie de la salle.

↳ Décide, d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement, pour l'année 2025, à:

Association « Une Rose, un espoir » : 100,-€ - Unanimité

**Divers et informations de dernière minute**

Discussion relative au projet d'étude concernant la limitation de vitesse de la commune

M. le Maire indique que la sortie « Forêt » aura lieu le samedi 14 juin 2025

Projet de marquage au sol des places de stationnement des locataires, notamment ceux du presbytère.

Problématique du stationnement derrière le périscolaire.

Pour extrait conforme

Russ, le 23 mai 2025

Le Maire :

Marc GIROLD

